

[Accueil](#)

[Services](#)

Actes d'état civil - Titres d'identité - Formalités

Actes d'état civil - Titres d'identité - Formalités

L'accueil du public est assuré les lundis, mardis, mercredis et vendredi de 8h30 à 17h15, le jeudi de 8h30 à 13h30 et le samedi, uniquement pour l'état civil, de 9h à 12h.

Actes d'état civil Naissance -
Mariage - Décès

Autour de la naissance
et de l'enfant
mineur Déclaration de naissance
- Reconnaissance - Choix du nom -
Parrainage - Sortie de territoire

Autour du couple Mariage -
PACS - Livret de famille

Titres d'identité Carte
nationale d'identité - Passeport

Formalités en lien avec
l'hébergement attestation
d'accueil - attestation de domicile -
changement de résidence -
changement d'usage et meublés
de tourisme -

Vie citoyenne Liste électorale
- Recensement citoyen

Diverses
démarches Braderies - Troc et
puces - Vente au déballage - Vente

en liquidation - Chiens dangereux -
Buvettes - Débits de boissons -
Sécurité des manifestations et
événements - Objets
perdus/trouvés - Certificat de vie -
Déclaration de décès

L'accueil du public est assuré les lundis, mardis, mercredis et vendredi de 8h30 à 17h15, le jeudi de 8h30 à 13h30 et le samedi, uniquement pour l'état civil, de 9h à 12h.

Ne payez pas pour des démarches gratuites

La demande d'acte d'état civil est gratuite. Sur Internet, vous trouvez des prestataires privés qui vous proposent de faire les démarches à votre place, moyennant paiement. Ces sites ne sont ni mandatés ni liés d'aucune façon à la Ville de Lorient. Ne payez pas pour ce type de service.

